



Municipalité de Messines

La Fleur de la Gâtineau

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Avis public est par les présentes donné par le soussigné directeur général et secrétaire- trésorier de la susdite municipalité que le Conseil municipal de Messines a adopté lors de la séance extraordinaire du 17 février 2021 le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2021-368

«RÈGLEMENT 2021-368 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2021 POUR LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIAUX DE VIDANGE, DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DES BOUES SEPTIQUES ET DES EAUX USÉES AINSI QUE DES FRAIS ADMINISTRATIFS APPLICABLES

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal de Messines, 70, rue principale, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture qui sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À MESSINES, ce 18^e jour du mois de février 2021.

Jim Smith

Directeur général et secrétaire- trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une (1) copie de l'avis public relatif au règlement # 2021-368 aux endroits désignés par le Conseil entre 8h30 et 16h30 le 18 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de février 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jim Smith', with a stylized, cursive-like flourish extending to the right.

Jim Smith

Directeur général/ secrétaire- trésorier